

RANDONNÉE : FONTAINEBLEAU

Programmé le 3 octobre 2025 @ 7h45 - 17h00

Le programme : randonnée d'environ 14 km : 8 le matin et 6 l'après-midi, retour aux voitures pour le pique-nique.

Matin **:** Nous cheminerons à travers les rochers, nous passerons devant la "caverne des brigands", la marre aux biches, ces rochers si différents les uns des autres aux formes étranges ressemblants à des animaux ou autres.
Déjeuner **:** pique-nique, repas tiré du sac (prévoir un petit encas pour la matinée)
Après-midi : Nous randonnerons au creux de la forêt, sur les traces de M. Denecourt, nous aurons de beaux points de vue, des arbres remarquables notamment le "chêne Charlemagne" et le célèbre rocher appelé "éléphant".

Equipement indispensable : chaussures de randonnée, eau et bâtons pour les personnes ayant l'habitude de s'en servir. Prévoir des vêtements adaptés aux conditions climatiques du jour.

Inscriptions : au départ des marches, le **mardi 30 septembre** auprès des responsables Philippe Hallouin et Marie-Adrienne Lemoine

Le trajet : en covoiturage, 110 km A/R.
Montant du covoiturage : **24 €** A/R à partager entre tous les occupants de la voiture.
Pensez au chauffeur ! Chaussures de rechange et sac plastique.

Départ :
– **de Sucy :** RDV à **7h45 au marché du Fort**, départ 8h au plus tard
– **de la randonnée :** vers **9h30** au "Parking des vaches"
Coordonnées GPS : N 48.440305 - E 2.624413

En cas de problème de dernière minute : prévenir les responsables
Philippe : 06 62 41 39 11
Marie-Adrienne : 06 83 70 26 41

Itinéraire recommandé :

- Rejoindre la N104 en direction de **Melun**
- À Melun direction **Fontainebleau**, puis prendre la **D142** en direction de **Montargis - Auxerre - Orléans**
- Après 6 km environ, au rond-point prendre la 1ère sortie à droite direction **Barbizon**
- Au prochain rond-point prendre la 3ème sortie à gauche direction **Barbizon La Forêt**
- Au stop : prendre à gauche, à la mairie : prendre à gauche **rue Marie-Thérèse**
- Au bout de la route se garer dans le 2ème parking : **"Parking des vaches"**.